



CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE PHOTOS ET/OU VIDÉO NON RÉMUNÉRÉES

Entre les soussignés :

La Fédération Française de Vol Libre, association loi 1901, agréée par le ministère des sports – située 1 place du Général Goiran, 06100 NICE Représentée par Madame Véronique GENSAC, en sa qualité de Présidente,
Ci-après dénommée la FFVL

ET

Mr/Mme _____ **né (e) le** _____ **à** _____
demeurant

Ci-après dénommée M

PRÉAMBULE

La FFVL, fondée en 1974, rassemble plus de 600 associations sportives (loi 1901) et près de 300 écoles, ayant pour objectifs la promotion du vol libre et la formation au **delta, parapente, cerf-volant, kite (sur eau, terre et neige), speed-riding et boomerang**.

La FFVL est agréée par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale. Dans le cadre de la mission de service publique qui lui est confiée par l'Etat, la FFVL a la délégation des cinq disciplines suivantes :

- DELTAPLANE
- PARAPENTE
- LE SPEED RIDING
- CERF-VOLANT
- KITE terrestre
- BOOMERANG

et accompagne le kitesurf.

La FFVL s'attache à **promouvoir les cinq disciplines du vol libre** et à favoriser un enseignement qui tende vers l'autonomie du pratiquant pour une meilleure sécurité et un accompagnement jusqu'au plus haut niveau. Ses responsables s'efforcent de pérenniser et développer les sites de pratique, de faire connaître le vol libre par une communication orientée vers un large public et de faire rayonner le vol libre français sur tout le territoire.

Suite à un état des lieux, il est en ressortit le constat suivant :

- La FFVL est peu connue du monde sportif
- La FFVL est peu connue des médias
- La FFVL n'est pas connue des entreprises ni du grand-public.

Aussi, la FFVL souhaite :

- **Renouveler son image** par une communication actuelle faite de beaucoup d'images et de vidéos ;
- **Émouvoir** en tant que fédération de pleine nature par la beauté des paysages et par le bonheur qu'elle peut procurer à **toute personne éloignée** de ces pratiques.

Dans ce contexte, la FFVL a proposé à Mr/Mme _____ de l'accompagner à titre gracieux dans la construction d'une Banque images photos et/ou vidéos.



CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE PHOTOS ET/OU VIDÉO NON RÉMUNÉRÉES

La présente convention prendra effet à la date de la signature et pour une durée de 2 ans renouvelable par tacite reconduction sauf si Mr/Mme _____ informe par écrit son souhait de ne pas continuer sa mission bénévole par courrier recommandé avec avis de réception.

Mr/Mme _____ s'engage à ne transmettre à la FFVL que des photos et vidéos dont il/elle est auteur et propriétaire.

Les photos et vidéos mises à disposition de la FFVL sont libres de droit en conséquence Mr/Mme _____ autorise la FFVL à faire usage de ces photos et vidéos pour ses supports de publications, entre autres, dans les médias sociaux, sites web et tout document écrit émanant de cette dernière.

Mr/Mme _____ autorise la FFVL à déposer ses photos et vidéos dans un espace partagé avec les journalistes et médias.

La FFVL s'engage à noter ou faire appliquer le crédit d'auteur (Copyright) sur la base de la mention ©nomprenom/FFVL sur chacun des supports publiés.

L'adresse courriel générique pour l'envoi des supports est : contactcom@ffvl.fr

INDÉPENDANCE DES PARTIES

Les Parties ne pourront en aucun cas être considérées comme associées d'une entité commune quelconque.

Aucune des Parties ne pourra, en outre, sauf mandat particulier, écrit, exprès et préalable de l'autre Partie, être considérée comme représentant de l'autre Partie, et ce, à quelque titre et sous quelque modalité que ce soit.

CONFIDENTIALITÉ

Les parties s'engagent à tenir strictement confidentielles, donc à ne pas divulguer à aucun tiers, les conditions de la présente convention, sauf divulgation requise par la loi.

Tout article de presse ayant trait aux clauses et conditions de la convention devra faire l'objet d'un agrément préalable de chaque partie de la convention, avant diffusion ou publication.

LOI APPLICABLE

La convention est régie et interprétée conformément à la loi française en vigueur.

En cas de litige, les parties tenteront de s'entendre à l'amiable. Dans le cas contraire, tous différends découlant de la présente convention seront définitivement tranchés par les tribunaux compétents dont dépend le siège social de la FFVL.

Fait à _____, le _____, en 2 exemplaires

Pour Mr/Mme _____

Pour la Fédération Française de Vol Libre
Véronique GENSAC,
Présidente